

# Information à la clientèle selon l'art. 45 LSA



---

En sa qualité d'intermédiaire d'assurance et conformément à l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA), grape insurance AG, Hardturmstrasse 132, 8005 Zurich, est tenue de vous communiquer au moins les informations suivantes:

## 1. Collaboration / relation contractuelle

grape insurance AG (ci-après «grape») a conclu un accord avec Quantum Leben AG (ci-après «Quantum Leben»), Städtle 18, 9490 Vaduz (Liechtenstein) et Squarelife Insurance AG (ci-après «Squarelife»), Landstrasse 33, 9491 Ruggell (Liechtenstein) en tant qu'intermédiaire lié et perçoit une commission pour chaque police d'assurance conclue par son entremise. Outre l'intermédiation de contrats d'assurance, grape prend également en charge la gestion des contrats.

## 2. Informations sur la formation initiale et continue du personnel

Le personnel de grape qui exerce une activité d'intermédiaire d'assurance est soumis à l'obligation de formation initiale et continue conformément à l'art. 43 LSA. Les organisations sectorielles reconnues par la FINMA surveillent le respect des normes minimales légales.

---

Toute demande concernant la formation initiale et continue peut être adressée à:

grape insurance AG  
Hardturmstrasse 132  
8005 Zurich  
Tel. 044 586 55 07  
[support@grapehealth.ch](mailto:support@grapehealth.ch)

### 3. Offre d'assurance

grape vous propose pour le compte de Quantum Leben l'assurance perte de gain collective (indemnités journalières en cas de maladie) en conformité avec la LCA.

### 4. Responsabilité

En cas d'erreurs, de négligences ou de renseignements erronés, la responsabilité de grape s'applique dans le cadre des dispositions légales et contractuelles.

---

Si vous avez des questions ou des réclamations, veuillez contacter:

grape insurance AG  
Hardturmstrasse 132  
8005 Zurich  
044 586 55 07  
[support@grapehealth.ch](mailto:support@grapehealth.ch)

## 5. Traitement des données personnelles

Les données personnelles obtenues dans le cadre de la gestion du contrat sont utilisées à des fins de conseil et pour l'exécution de vos contrats d'assurance par grape ainsi que par Quantum Leben.

Le traitement des données intervient dans le strict respect de la loi sur la protection des données (LPD). Nous ne transmettons pas vos données personnelles à des tiers. Ne sont pas considérés comme des tiers les partenaires contractuels ainsi que Quantum Leben. Une transmission intervient à titre exceptionnel uniquement dans les cas pour lesquels la communication de données est prévue par la loi ou si la personne assurée y a consenti.

En règle générale, les données personnelles sont enregistrées sous forme électronique et/ou papier et ne sont conservées que pendant la durée requise par les dispositions contractuelles et légales. Les données personnelles sont ensuite supprimées.

Conformément à l'art. 25 de la LPD, vous avez le droit d'exiger des informations sur le traitement des données vous concernant auprès de grape ou Quantum Leben.